

A l'attention des Maires des 62 communes de la
Communauté de Communes du Pays de Valois

Crépy-en-Valois
Le 2 septembre 2020

Objet : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) - Modification des permanences
conseils auprès des particuliers

Affaire suivie par :

David VÉDIE, Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme (☎ 03 61 58 91 94, ✉ david.vedie@cc-paysdevalois.fr)
Christine KRAMER, Assistante de la Direction (☎ 03 61 58 91 93, ✉ christine.kramer@cc-paysdevalois.fr)

Mesdames, Messieurs les Maires, Cher(e)s Collègues,

Dans le cadre de son adhésion au Conseil d'Architecture et de l'Environnement (C.A.U.E) de l'Oise, la
Communauté de Communes du Pays de Valois accueille, depuis le 03 février 2020, des permanences
gratuites d'un Architecte conseil du patrimoine à destination des particuliers.

Le C.A.U.E peut apporter des conseils sur différents sujets comme la constitution des dossiers de demandes
d'autorisation de droit des sols, la composition architecturale, l'insertion paysagère et l'implantation des
projets, les contraintes réglementaires, les règles de voisinage, les clôtures, le choix des végétaux, les
matériaux, couleurs, ravalements, des questions d'ordre technique, etc.. L'objectif est de fournir aux
personnes qui désirent construire, rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les
orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à
assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Pour des raisons d'organisation, les **permanences**, initialement fixées tous les premiers lundis du mois, se
tiendront désormais, à compter du 12 octobre 2020, **tous les deuxièmes lundis du mois de 14h à 18h**, au
siège la CCPV.

Aussi, j'invite chaque commune à communiquer largement auprès de la population sur la tenue de ces
permanences.

Pour tout renseignement complémentaire et pour les prises de rendez-vous, merci de bien vouloir contacter Madame Christine KRAMER, Assistante de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, soit par téléphone au 03 61 58 91 93, soit par mail à christine.kramer@cc-paysdevalois.fr. Celle-ci communiquera également les pièces à apporter le jour de l'entrevue.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires, Cher(e)s Collègues, en l'assurance de ma considération distinguée.

Gilles LAVEUR

Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

